



CONSEIL MUNICIPAL du 16 juin 2016

Étaient présents : Jérôme NEVEUX. Carole PINSON. Jean-François JOLIVET. Geneviève BOUHET. Céverine PLISSON. Patrick LANTRES. Magali BOUDAUD. Dominique CHAPELET. Guy DAVIGNON. Brigitte GIROFLIER. Yannick METHIVIER. Catherine NEVEU-GERONIMI. Abdelouahed ROCHDI. Marie-Thérèse BENNEJEAN. Nathalie RENE. Guy JEAUD. Françoise DEGAND. Christophe MARTIN-TEDDE. Sophie DAGUISE. Serge BIANOR. Virginie PERRINE-HAPPE. Thierry PFOHL. Dany LAGRANDEMAISON. Delphine CLEMENT. Giuseppe BISCEGLIE..... *formant la majorité des membres en exercice*

Absents - excusés (pouvoirs) :

Francis GIRAULT, donne pouvoir à Jérôme NEVEUX
Jean-Michel DESFORGES, donne pouvoir à Guy JEAUD
Mireille MARCHAND, excusée
Alexandre MILLET, excusé

I – Création d'une Commune Nouvelle entre Jaunay-Clan et Marigny-Brizay.

En préambule, Monsieur le Maire rappelle les différents éléments qui ont amené les communes de Jaunay-Clan et Marigny-Brizay à envisager un avenir commun à travers la création d'une Commune Nouvelle. En premier lieu, la création de cette nouvelle entité territoriale va permettre le maintien des Dotations de l'Etat. Ce sera également à terme une source d'économies grâce à la mutualisation des moyens humains, matériels et financiers. Dans l'avenir les deux communes auront des problématiques communes comme le passage en deux fois trois voies de l'autoroute A10 à l'horizon 2030

De plus, cette Commune Nouvelle sera la 3^{ème} ville de la nouvelle agglomération de Grand Poitiers, ce qui doit permettre de peser dans l'exécutif de l'intercommunalité à 40 communes. « *Compte tenu de son poids, Jaunay- Marigny aspire à être représentée dans l'exécutif* » précise Jérôme Neveux.

« *Enfin, la qualité de vie inhérente à Marigny-Brizay comme à Jaunay-Clan nous pousse à imaginer un avenir commun* » ajoute Le Maire.

Il rappelle que la charte élaborée au cours des différentes réunions communes avec les deux conseils municipaux n'est pas un document officiel à proprement parlé. Ce document qui sera annexé à la délibération rappelle les valeurs et les orientations stratégiques et l'organisation de l'entité administrative.

« *Cette union entre Jaunay-Clan et Marigny-Brizay est une chance pour avancer dans la bonne direction. Nous avons la possibilité de décider maintenant de notre avenir, sans que cela nous soit imposé* » conclut Jérôme Neveux.

Décision : adopté à l'unanimité.

II- FINANCES

II/A- SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE COLLEGE SAINT EXUPERY POUR L'APPOSITION DU LOGO DE LA COMMUNE SUR LEUR MINIBUS (M. ROCHDI)

Le collège Saint Exupéry sollicite la commune pour la reconduction d'une convention signée en 2013 et aujourd'hui arrivée à son terme. Cette convention avait pour objet d'autoriser le collège à apposer le logo de la commune sur leur minibus destiné aux transports d'élèves et d'enseignants de l'établissement en contrepartie d'une subvention exceptionnelle de 500 €.

Il est proposé de renouveler cette convention selon les mêmes termes.

Décision : adopté à l'unanimité. Abdel Rochdi précise que le collège met à disposition de la commune le minibus pendant les vacances scolaires pour les déplacements de l'accueil de loisirs et de l'Espace Jeunesse.

II- AFFAIRES PERSONNEL

II/A- SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA MISE EN RESEAU DES MEDIATHEQUES (Mme BOUDAUD)

Afin de formaliser les relations existantes entre la Communauté de Communes du Val Vert du Clain et les Communes de BEAUMONT, DISSAY, JAUNAY CLAN, MARIGNY BRIZAY, SAINT CYR et ST GEORGES ainsi que VENDEUVRE et CHENECHÉ relatives au réseau des bibliothèques municipales du territoire précité, il est proposé de signer la convention, qui a pour objet de définir les attributions de chacune des collectivités parties prenantes et de préciser les modalités du partenariat établi.

Il est rappelé que ce dispositif fonctionne grâce à la présence d'agents intercommunaux (bibliothécaire et coursière) et de personnel municipal des bibliothèques.
Cette convention est sans incidence financière.

Décision : adopté à l'unanimité.

III- INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire fait un bilan des différentes réunions qui se sont tenues dans le cadre de la fusion avec Grand Poitiers. Le choix du nouveau nom devrait intervenir en septembre. A ce jour, il émerge de la commission communication un consensus autour de la conservation du nom Grand Poitiers avec un changement d'identité visuelle.

Un site internet de transition à vocation pédagogique va être mis en ligne. Une exposition est actuellement en cours de réalisation, pour expliquer la nouvelle intercommunalité.

Du côté des finances, un cabinet d'études a été retenu pour réaliser un diagnostic financier du territoire et préparer le budget 2017.

Il émane des différentes réunions un consensus sur la création de pôles territoriaux. Toutefois, on ne sait pour le moment quelles seront leurs limites territoriales certainement pas celles des actuelles intercommunalités, ni quels services seront dans ces pôles.

Parallèlement les 13 maires de l'actuel Grand Poitiers travaillent sur le transfert de compétences qui servira de référence, pour les nouveaux entrants au 1^{er} janvier 2017.

Le prochain conseil communautaire du Val Vert du Clain aura lieu le vendredi 1^{er} juillet et actera le transfert de 5 agents communaux mutualisés vers le Val Vert du Clain pour basculer ensuite dans la nouvelle intercommunalité.

IV- QUESTIONS DIVERSES

Dany Lagrandmaison interpelle l'assemblée sur les prêts à taux structurés. Monsieur le Maire répond que l'ensemble des données sur ce dossier a toujours été communiqué lors des différentes commissions des finances qui ont pu se dérouler jusqu'à ce jour. Il ajoute que des données viennent d'être envoyées par la SFIL sur les renégociations en cours. Elles sont actuellement en cours d'études et seront communiquées lors du prochain Conseil Municipal programmé le 24 juin prochain.